

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les nuisances sonores liées à certaines
pratiques sportives »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les nuisances sonores liées à certaines pratiques sportives ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le ministre Coppieters m'a renvoyé vers vous concernant les adaptations des infrastructures sportives susceptibles de générer des nuisances sonores, ainsi que les aides financières disponibles pour y remédier.

Je pense en particulier au padel. Il s'agit d'une discipline dont le niveau sonore est particulièrement élevé en raison du nombre important de coups par match, de la présence de plusieurs joueurs sur le terrain, de la nature du sol – souvent bruyant –, ou encore des parois en verre qui amplifient les rebonds de balle.

Lors de la précédente législature, une enquête menée par la ministre Tellier avait mis en évidence ces nuisances sonores et préconisait une approche basée sur la sensibilisation, l'information et des recommandations plutôt qu'une réglementation stricte. Les recommandations principales étaient les suivantes :

- informer et sensibiliser les différents acteurs aux nuisances sonores générées par cette activité ;
- limiter les horaires d'ouverture des terrains extérieurs, avec une fermeture au plus tard à 22 heures ;
- maintenir une distance minimale de 100 mètres entre les nouvelles installations et les habitations. Si cette distance ne peut être respectée, réaliser une étude acoustique ;
- installer des murs antibruit ou couvrir les terrains existants après une étude acoustique.

Quel bilan peut-on tirer de l'application du guide de bonnes pratiques ? L'administration en charge des infrastructures sportives collabore-t-elle avec l'administration de l'environnement pour assurer la mise en œuvre des recommandations du guide ? Comment comptez-vous accompagner concrètement les clubs et communes dans l'application de ces mesures ? Au vu des investissements nécessaires pour insonoriser les terrains de padel, des aides financières spécifiques sont-elles prévues pour soutenir ces infrastructures ? Enfin, avez-vous déjà été interpellée par des gestionnaires d'infrastructures à ce sujet ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, à ce jour, et comme mon collègue le ministre Coppieters compétent en la matière a pu vous le préciser le 10 février 2025, le guide de bonnes pratiques semblerait en cours de finalisation.

Infrasports a été à ce titre consultée en décembre 2024 afin d'apporter son expertise. Il est donc impossible de tirer un bilan puisque ce dernier n'est pas encore d'application. Une fois le guide finalisé, Infrasports le publiera sur son site internet, comme elle met à disposition actuellement une fiche technique pour le padel. Par ailleurs, elle sensibilisera ses collaborateurs et les porteurs de projets sollicitant des subventions dans le cadre de projets d'aménagement de terrains de padel.

Enfin, je vous confirme que les aménagements permettant d'insonoriser les terrains de padel ou toutes autres infrastructures sportives sont subsidiables pour autant qu'ils répondent aux conditions d'éligibilité du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les quelques réponses qu'elle a pu m'apporter. Encadrer les nuisances sonores du padel, c'est essentiel pour préserver la qualité de vie des riverains. De facto, on évite les conflits que l'on peut avoir avec le voisinage et l'on garantit une meilleure cohabitation entre les sportifs et les zones résidentielles. J'entends que les recommandations sont toujours en cours et qu'il y aura un bilan. Vous n'avez pas pu avoir de bilan, cela, je peux l'entendre. Dès qu'Infrasports aura tout reçu, ce sera mis en place.

C'est subsidiable – je l'entends. Il est important de faire en sorte qu'il y ait d'abord une bonne gestion par rapport à l'acoustique, et que ce soit un peu plus acceptable au niveau social. Le padel est un sport qui grandit, on en voit accoucher un peu partout, dans les différentes communes. Je ne manquerai pas, Madame la Ministre, de revenir vers vous dès que ces recommandations seront terminées pour en savoir un peu plus.

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les résultats de l'étude concernant
l'hippodrome de Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les résultats de l'étude concernant l'hippodrome de Wallonie ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je me permets de revenir vers vous concernant l'hippodrome de Wallonie afin d'obtenir les réponses que je n'ai pas eues lors de la Commission du 10 février dernier. Vous m'aviez précisé attendre très prochainement les résultats de l'étude de valorisation de l'hippodrome commandée par Wallonie Entreprendre. Pour rappel, l'Hippodrome continue de fonctionner sans financement direct de la Région wallonne. Néanmoins, vous avez assuré un soutien, notamment en accompagnant l'Hippodrome dans la recherche d'un repreneur, en collaboration avec le ministre de l'Économie, car l'actionnariat wallon est détenu par Wallonie Entreprendre.

Où en est votre collaboration avec le ministre de l'Économie pour accompagner l'Hippodrome dans la recherche d'un repreneur ? Avez-vous eu l'occasion de vous concerter avec l'Hippodrome et la Province de Hainaut ? Quelles suites comptez-vous donner aux résultats de l'étude réalisée par Wallonie Entreprendre ? Pouvez-vous nous les exposer ? Des acheteurs se sont-ils déjà manifestés ? Enfin, des projets de réorganisation ou de modernisation de l'hippodrome sont-ils envisagés ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je vous confirme que l'étude réalisée par Ernst & Young à la demande de Wallonie Entreprendre a été transmise à l'administrateur général et au président de l'Hippodrome. Afin de respecter la concertation, il semble important de laisser le temps à l'Hippodrome de Wallonie d'analyser les différents scénarii qui s'offrent à lui. Par la suite, une réunion sera programmée entre le cabinet du ministre Jeholet et l'Hippodrome de Wallonie pour aborder l'avenir de l'outil avec l'objectif de préserver l'intérêt de toutes les parties.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour ces éléments de réponse. Je serai attentif à la suite que l'Hippodrome donnera après avoir analysé cette étude, et je serai attentif à cette concertation que vous aurez avec le ministre de l'Économie.

Question orale
de M. Eddy Fontaine
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les circuits permanents de motocross en
Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les circuits permanents de motocross en Wallonie ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, la saison de motocross sera officiellement ouverte en Belgique le 22 mars, avec une première manche à Lommel – en Flandre. La première compétition en Wallonie se tiendra quant à elle le 19 juillet prochain à Lierneux, qui reste aujourd'hui le seul circuit permanent sur notre territoire. Ce circuit, inauguré en mai 2024, vous vous en souvenez, après un long processus administratif et financier, constitue une avancée pour les amateurs, les amatrices et les professionnels de ce sport qu'est le motocross – les endurance.

D'autres projets sont à l'étude, notamment à Bassenge, Renaix, Courcelles et Bertrix, où des tracés prometteurs sont envisagés. La principale préoccupation, Madame la Ministre, cela reste les nuisances sonores freinant l'avancement de ces dossiers. Des solutions existent, comme l'installation de murs de terre et la plantation d'arbres, à l'image de ce qui a été mis en place à Lierneux. Madame la Ministre, le 26 avril 2024, le Parlement de Wallonie a adopté une résolution visant à développer en Wallonie les infrastructures dédiées à la pratique du motocross et à atténuer les nuisances causées par ce sport. Dans ce cadre, pouvez-vous faire le point sur les projets en cours ? Quel est leur état d'avancement ? Peut-on espérer l'inauguration d'un nouveau circuit permanent cette année ?

Enfin, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoient-elles des subventions pour la réalisation de ces infrastructures ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, afin de poursuivre les travaux mis en place lors de la précédente législature, le groupe de travail « Motocross » s’est réuni ce 15 janvier 2025. Celui-ci est composé de représentants des cabinets des ministres Coppieters et Desquesnes, d’un membre de la Fédération, d’un membre de l’ASBL MotoDev, accompagnés de leurs avocats et d’un membre de mon cabinet. Les échanges continuent afin de permettre la pratique de cette discipline dans un environnement adéquat.

Je reste, néanmoins, convaincue que de tels projets ne pourront voir le jour que s’ils rencontrent l’adhésion de tous les acteurs concernés surtout sur le plan local.

Je souhaite préciser qu’avant de pouvoir introduire une demande de subvention auprès d’Infrasports pour la création d’infrastructures liées au motocross, l’opérateur doit bien entendu bénéficier des autorisations d’exploitation nécessaires pour les infrastructures concernées, notamment environnementales et urbanistiques.

Concernant l’avancement des dossiers en cours, afin de pouvoir vous apporter plus de détails, je vous invite à me revenir par question écrite.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, je comptais de toute façon vous déposer une question écrite pour plus de précisions, puisque l’on sait que le jeu des questions orales implique un temps limité, même s’il est quand même conséquent et qu’il aurait permis d’approfondir un peu le sujet.

Je prends note que le groupe de travail est toujours en cours. Il s’est réuni pour la dernière fois le 15 janvier. Les échanges continuent, les projets ne sont pas abandonnés ; mais j’insiste, Madame la Ministre, il y a une demande et un besoin. Beaucoup d’enduristes – d’ailleurs suivis par la Fédération Wallonie-Bruxelles – qui sont des athlètes de haut niveau doivent passer la frontière pour aller s’entraîner. Cela implique de souscrire une seconde assurance, une seconde affiliation, une seconde licence pour le territoire français, luxembourgeois ou allemand.

Madame la Ministre, je compte vraiment sur vous et je redéposerai une question écrite pour avoir plus de précisions sur les projets en cours.

**Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le projet liégeois de pôle sportif
d’excellence multidisciplinaire »**

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le projet liégeois de pôle sportif d’excellence multidisciplinaire ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, des débats ont lieu dans la presse concernant l’avenir du Country Hall et les avancées de la piscine du Blanc-Gravier ; tous deux inscrits dans le dossier des pôles sportifs multidisciplinaires à Liège, validé par votre prédécesseur en avril dernier.

Concernant le Country Hall, le projet de transformation en vélodrome semble aujourd’hui au point mort malgré son approbation par le précédent Gouvernement wallon en avril dernier. Les contraintes budgétaires actuelles rendraient sa concrétisation improbable et l’état de vétusté du bâtiment compliquerait également sa valorisation et sa revente.

J’ai pu lire dans la presse qu’un projet de vente du Country Hall est en cours, notamment dans le cadre du rachat du Standard de Liège par un groupe d’investisseurs.

Par ailleurs, le dossier de la piscine semi-couverte à Liège resterait d’actualité. Ce projet s’inscrit dans le développement du centre ADEPS du Blanc-Gravier, qui continue à se structurer en phases successives. L’objectif est d’en faire une infrastructure de haut niveau, tout en optimisant son accessibilité.

Quelles sont vos conclusions suite à votre visite du Country Hall ? Des avancées sont-elles réfléchies ? L’abandon du projet de vélodrome est-il officiel ? Un autre site est-il à l’étude pour sa construction sur Liège ? Quel délai avez-vous pour rendre une décision définitive ? Si le projet est abandonné, le budget sera-t-il réaffecté ? Pouvez-vous nous préciser les détails de l’offre de rachat du Country Hall ? Quels sont les critères de vente ? Quelles sont les étapes de phasage dont vous avez parlé concernant la piscine du Blanc-Gravier ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, à ce

jour, aucune décision n'a été prise concernant le futur du site Country Hall. Je peux vous confirmer que ma visite a renforcé l'idée qu'une solution rapide doit être trouvée quant à l'avenir de tout le site. J'ai donc demandé qu'une prospection soit menée par la Direction générale des infrastructures sur les différentes pistes pouvant être explorées, notamment en lien avec la vente du site. Quant au vélodrome, aucune décision définitive n'a été prise, mais il faut être conscient qu'il s'agit d'une dépense, le cas échéant importante, qui doit être évaluée au regard des besoins réels du terrain et des éventuels utilisateurs. À titre tout à fait personnel, je ne suis pas convaincue que ce projet rentre vraiment dans les réalités budgétaires qui sont les nôtres aujourd'hui.

Enfin, l'ASBL de gestion des centres sportifs du Sart-Tilman pilote le projet de pôle d'excellence et donc la réalisation, entre autres, de la future piscine olympique. Les échanges sont réguliers entre l'ASBL de gestion Infrasports et la Direction générale des infrastructures pour choisir la meilleure option quant au futur marché de travaux à lancer. Une des options discutées serait d'ailleurs la clause conditionnelle insérée dans le marché des travaux pour la construction du bâtiment dénommé B21 pour accélérer les procédures.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour certaines précisions. Si aucune décision n'est prise en ce qui concerne le Country Hall, en tout cas, nous, Liégeois, on ose espérer que ce bâtiment restera bien en place et que les futurs acheteurs potentiels du Standard de Liège pourraient de facto en profiter pour le racheter. Je pense que cela peut être une des solutions. Ce serait quand même admirable de pouvoir mettre un vélodrome à la place du Country Hall.

Concernant l'argent qui est prévu pour le vélodrome, j'entends que vous dites que ce serait une dépense excessive, que cela ne rentre pas en ligne de compte aujourd'hui par rapport à ce que vous voulez mettre en place. C'est une perte pour Liège, quelque part. Cela veut dire qu'il va peut-être falloir compenser par autre chose ; si le rachat éventuel du Country Hall se faisait, nous perdriions avec ce vélodrome quelque chose d'important au niveau du pôle multidisciplinaire. Je pense qu'il y a matière à réflexion pour les sportifs et sportives liégeois.